

# Aide de ORANGE

## dans le cadre du Fonds de Solidarité Logement (FSL)



**Vous rencontrez des difficultés financières pour vous acquitter des charges relatives à vos services de Télécommunications ?**

**Orange s'associe à la Solidarité Nationale en vous faisant bénéficier d'un effacement partiel de vos dettes de services de Télécommunications, sous certaines conditions**

### Comment faire ?

- 1** En difficultés financières, vous engagez une demande d'aide auprès d'un Travailleur Social (Collectivité Territoriale de Guyane, mairie, association...).
- 2** Votre dossier est transmis et instruit à la Collectivité Territoriale de Guyane
- 3** Orange procède alors à un effacement partiel de vos dettes, conformément à la décision de votre Collectivité Territoriale de Guyane

**Orange, partenaire économique et social de votre Collectivité Territoriale de Guyane vous accompagne en tant qu'entreprise responsable et citoyenne**

Pour toute information complémentaire, n'hésitez pas à prendre contact avec

**Françoise Davoust**

**Engagements Solidaires Orange**

**06 07 99 80 04 / [francoise.davoust@orange.com](mailto:francoise.davoust@orange.com)**

